

ALLOCUTION PRONONCEE PAR MADAME SIMONE VEIL

FONDATION JUAN MARCH - MADRID, le 22 février 1982

" LE PARLEMENT EUROPEEN : BILAN ET PERSPECTIVES "

Mesdames, Messieurs,

Organiser un cycle de conférences sur "l'Europe d'aujourd'hui" à Madrid en ce début d'année 1982, c'est faire preuve tout à la fois de pragmatisme et d'optimisme.

Aussi, que la Fondation Juan March soit remerciée pour cette initiative, au nom de ceux qui croient à l'avenir de l'Europe.

C'est faire preuve de pragmatisme et d'à propos car aujourd'hui plus qu'à aucun autre moment depuis la deuxième guerre mondiale, la tension internationale, encore soulignée par le récent échec de la Conférence de Madrid et les déséquilibres économiques qui se traduisent notamment par plus de 10 millions de chômeurs dans les pays de la C.E.E., nous imposent de renforcer l'unité européenne. Si l'on veut que ce que Paul Valéry a pu appeler "cette petite presque île" de l'Asie qu'est l'Europe Occidentale continue à jouer dans le monde le rôle qui lui revient du fait de son histoire, de ses ressources humaines, de ses capacités de production et surtout du capital de confiance dont elle bénéficie en tant que garant des valeurs démocratiques dans le monde, il n'est que temps de réagir si l'on veut éviter l'enlèvement progressif qui est en train de se produire.

./.

Cette nécessité d'une relance européenne elle est, semble-t-il, ressentie par la plupart des responsables politiques européens, du moins parmi ceux qui ont la charge d'assumer le pouvoir. Tous s'accordent à reconnaître que divisés, les pays de la C.E.E. ne peuvent ni peser d'un poids suffisant pour influencer les grands événements internationaux, ni résoudre dans le seul cadre national les difficultés économiques et sociales auxquelles chacun de nos pays est confronté.

S'ajoute aussi à ces sentiments de relative impuissance, le désir plus ou moins exprimé de certains des pays de voir leur propre politique confortée et renforcée par l'appui des autres partenaires de la Communauté, constituant ainsi un amplificateur non négligeable et parfois même nécessaire d'initiatives, à l'origine purement nationales.

Ainsi contraints par la réalité des faits et parfois subtils meneurs de jeu dans une diplomatie complexe, chefs d'Etat, de Gouvernement, Ministres, leaders des partis ne cessent de proclamer "urbi et orbi" que l'unité européenne doit se renforcer, qu'il y a lieu de développer de nouvelles politiques communautaires: après l'espace judiciaire européen, l'espace social et un espace culturel apparaissent comme de nouvelles dimensions à conquérir permettant de trouver des solutions miracle et des possibilités multipliées.

Dans le foisonnement d'appels à l'union de l'Europe et ce concert de louanges, on trouve même les voix des anciens détracteurs traditionnels qui, après avoir pendant tant d'années suspecté l'Europe de vouloir détruire les nations, s'inquiètent de notre faiblesse devant la montée de l'hégémonie soviétique et osent parler de ce sujet tabou qu'était la défense européenne.

A ces déclarations multiples et engagées s'ajoutent, il faut le souligner, des propositions plus précises présentées par les Ministres des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne et d'Italie qui, faute de pouvoir envisager, en l'état, une modification des Traités, tendent à les compléter par une charte européenne qui permettrait de renforcer l'efficacité des Institutions européennes.

Un tel contexte pourrait paraître encourageant quant aux perspectives de la C.E.E. Pourtant en commençant mon propos je ne craignais pas de dire que parler de l'"Europe d'aujourd'hui" c'est faire preuve d'optimisme.

En effet, il faut le reconnaître et ce n'est pas nuire à l'Europe, mais au contraire vouloir la sortir de l'ornière où elle s'enfonce, il faut le dire et le redire, si la Communauté ne trouve pas un nouveau souffle et si elle ne sait pas résoudre rapidement les dossiers, certes difficiles, qui lui sont actuellement soumis, elle risque fort de se trouver dans une impasse.

En effet, autant les discours paraissent engagés, autant les actes les contredisent.

A l'époque où la participation budgétaire des Etats était fonction des possibilités de contribution, les "gros payeurs" acceptant, par esprit de solidarité au demeurant souvent très bénéfique pour les intéressés eux-mêmes, de le faire sans tenir une stricte comptabilité entre les sommes versées au compte de la C.E.E. et les bénéfices retirés, a succédé le temps du juste retour.

A l'exemple du Royaume-Uni chacun entend désormais ne pas payer davantage pour le budget de la C.E.E. que ce qu'il retire, net en valeur, du simple fonctionnement des règles communautaires. Sont bannis de ces calculs simplistes et contraires à l'esprit même de la Communauté, les profits et conséquences, plus ou moins mesurables, résultant de l'appartenance à la Communauté.

Plus grave encore peut-être, pour l'avenir de la C.E.E. les infractions répétées et volontaires aux règles communautaires dès lors que leur respect porterait atteinte à des intérêts nationaux, même tout à fait sectoriels. Ainsi les pratiques de mesures nationales plus ou moins bien dissimulées se multiplient compromettant les règles d'unité du marché à l'intérieur de la C.E.E., entraînant des contentieux entre Etats membres, source d'irritation et d'imcompréhension pour l'opinion publique à l'encontre de l'Europe.

Dans un tel climat qui va s'alourdissant en raison des difficultés économiques et de l'accroissement du chômage les dossiers européens, même d'intérêt limité, deviennent de plus en plus difficiles à traiter, trainent en longueur, leur examen est ajourné par suite du veto opposé par tel ou tel Etat membre qui préfère conserver ses prérogatives nationales.

Ainsi de contentieux en contentieux, de crise en crise, les citoyens européens commencent à perdre la confiance qu'ils avaient mise dans l'Europe, à penser que la Communauté n'est pas en mesure d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de l'heure, qu'elle est davantage source de discussions et de conflits que d'union et que dans ces conditions il est peut-être préférable d'envisager les problèmes dans un cadre strictement national.

Ici encore l'opinion publique se lasse et rend l'Europe responsable de certaines situations défavorables à telle ou telle catégorie professionnelle alors que c'est faute d'une solution communautaire que les difficultés en cause existent.

Cette désaffection, cette inquiétude, je sais que c'est aussi celle qu'est ressentie ici, en Espagne, aussi bien chez les responsables politiques que dans l'opinion publique devant les attermoissements des négociations en vue de l'entrée de votre pays dans la C.E.E.

Loin de moi l'idée de sous-estimer les problèmes très concrets non encore résolus, que pose aussi bien pour vous que pour la Communauté et particulièrement pour certains Etats membres, la perspective de l'élargissement.

Mais l'entrée de l'Espagne et du Portugal, venant après celle de la Grèce, est avant tout un acte politique qui doit permettre d'apporter à ces jeunes démocraties la caution et le soutien de la force qui constitue l'ensemble des Nations démocratiques de la C.E.E. Et c'est là, me semble-t-il l'essentiel, particulièrement en cette époque où les démocraties sont de plus en plus menacées en tant que telles.

o

o o

J'ai cru devoir souligner précédemment, l'optimisme dont les responsables de la Fondation Juan March avaient fait preuve en organisant ce cycle de conférences sur l' "Europe d'aujourd'hui". En effet s'il veulent y intéresser leur public, ce ne peut être pour décourager l'attente et les espoirs que les Espagnols mettent dans l'entrée de leur pays dans la Communauté.

Aussi je tiens à dire à ce public ici rassemblé par la Fondation Juan March que le Parlement européen, en

ce qui le concerne, s'est à maintes reprises et encore tout récemment lors de sa session plénière de décembre prononcé à une très forte majorité pour que l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal se réalise à la date initialement prévue, c'est à dire au début de l'année 1984.

En adoptant cette résolution le Parlement européen chargeait son Président de demander aux différents gouvernements, au Conseil et à la Commission d'accélérer les négociations de façon qu'elles soient terminées pour que ce délai puisse être respecté.

Ce faisant, sur cette question, si fondamentale pour l'avenir de notre Communauté et je dirais pour l'avenir de l'Europe toute entière, le Parlement Européen marquait une fois de plus dans ce domaine comme dans d'autres, sa volonté de voir l'Europe marcher résolument dans la seule voie qui nous laisse l'espoir de rester libres et indépendants, sa volonté de voir l'Europe assumer le destin qu'elle s'est fixé il y a 25 ans, celui de son unité.

Cette mission de rappeler aux autres Institutions communautaires et aux gouvernements respectifs des dix Etats membres la nécessité d'aller de l'avant, de renforcer notre unité, qu'il s'agisse de dossiers considérés comme mineurs

ou d'engagements politiques et diplomatiques fondamentaux sur le plan international c'est celle que les citoyens de l'Europe ont en 1979 chargé le Parlement européen d'assumer. Car c'était bien là le sens de l'élection au suffrage universel direct : donner à la construction européenne une impulsion nouvelle en dotant le Parlement de la légitimité et de la force que confère la représentation directe.

x
x x

Appelée à parler du Parlement européen deux ans et demi après cette élection, il ne me paraît pas inutile de rappeler une définition du parlementarisme qui figure dans le dernier et remarquable ouvrage de Raymond Aron et selon laquelle "Personne ne s'enthousiasme pour la prosaïque démocratie parlementaire, qui n'est excitante que lorsqu'elle a disparu".

Cette définition me paraît très appropriée en l'espèce car d'entrée de jeu, je voudrais poser la question qui me semble fondamentale :

Que serait-elle, que deviendrait cette Communauté européenne - née en tant que Communauté économique - si le Parlement européen n'existait pas?

Je sais bien que d'aucuns considèrent que cette Assemblée n'ajoute pas grand chose aux institutions communautaires, ou que certains en contestent le bien-fondé estimant que son caractère supra-national la conduit à empié-

ter sur les compétences des parlements nationaux, à entraver l'action des gouvernements et à porter ainsi atteinte aux souverainetés nationales, seules légitimes.

Je crois pourtant que nous avons le devoir - notamment lorsque dans de très larges secteurs de l'opinion publique s'élèvent des critiques à l'égard de la démocratie parlementaire, de son efficacité et, disons le mot, de son utilité - de rappeler, comme déjà l'avait fait Winston Churchill dans sa fameuse définition du parlementarisme, que celui-ci "est certainement le pire des régimes ... à l'exception de tous les autres".

Au moment de l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen, le rôle que ce Parlement serait appelé à jouer avait suscité, selon les pays et selon les partis, méfiance ou espoir, sentiments qui déjà permettaient d'entrevoir les difficultés qu'il aurait à surmonter en raison de cette ambiguïté. ~~Ainsi en Italie comme en République Fédérale d'Allemagne, en Belgique ou au Luxembourg, beaucoup ne doutaient pas et souhaitaient que ce Parlement, une fois élu, s'attribuerait de nouveaux pouvoirs, modifiant ainsi la nature même de la Communauté. Un tel processus serait propre à provo-~~

quer une véritable révolution dans la structure institutionnelle et dans les relations entre la Communauté et les Etats membres; pour d'autres, au Danemark particulièrement, mais également en France et au Royaume-Uni, il n'était pas question pour la plupart d'apporter le moindre changement à la situation institutionnelle existante ni la moindre atteinte à la souveraineté des Etats-nations : ainsi devait être absolument maintenu le système qui, en pratique, ~~laisse à la coopération intergouvernementale les décisions les plus importantes.~~

Presque deux ans et demi après les élections, l'on peut affirmer que si les espoirs ont été partiellement déçus, les craintes ont largement disparu : le Parlement européen n'est pas devenu une Assemblée révolutionnaire communautaire que certains appelaient avec force.

Cependant, il s'est affirmé comme une institution politique cohérente, capable de s'exprimer sans démagogie sur les grands sujets d'actualité et s'est refusé à rester confiné dans le rôle purement consultatif et marginal que d'autres n'ont jamais cessé de vouloir lui attribuer.

Puis-je encore ajouter et même souligner que pour d'aucuns la méfiance manifestée à l'égard du Parlement européen procède du même état d'esprit que celle qu'ils éprouvent envers les institutions parlementaires nationales,

considérées comme susceptibles d'entraver l'action gouvernementale et de porter ainsi atteinte à l'autorité et surtout à l'efficacité de l'Etat.

Je tiens à insister sur cette question qui mérite une profonde réflexion même si naturellement les détracteurs du Parlement européen ne sont pas prêts à reconnaître que leur méfiance procède très largement d'un anti-parlementarisme car, en définitive, une conception restrictive des compétences et du rôle des parlements existe dans toutes les démocraties parlementaires.

Il est clair que ce sentiment devient particulièrement important à l'égard du Parlement européen, d'une part parce qu'il s'agit d'une organisation nouvelle dont les traditions sont récentes et pas encore affirmées dans la conscience des citoyens ; d'autre part, parce qu'il serait vain d'ignorer que des forces importantes prêchent pour une interprétation restrictive des Traités et donc pour une compétence communautaire limitée, soumise à l'accord des gouvernements et concernant surtout les secteurs économiques et commerciaux. ~~S'ajoute à cela le fait que la complexité des procédures communautaires et la difficulté de parvenir à un accord entre dix gouvernements incite ces derniers à réduire au maximum le rôle du Parlement européen, considéré encore davantage qu'un Parlement national comme un gêneur, facteur de perte de temps: aux reflexes classiques des administrations nationales s'ajoutent ceux de la Commission aux prises avec des circuits si lourds et complexes qu'elle cherche à contourner les facteurs supplémentaires de résistance ou tout au moins de prolongation des délais.~~

Pour ce qui concerne la Communauté, l'on oublie trop souvent qu'elle n'est pas une simple organisation de coopération internationale et qu'elle n'est pas non plus - ou pas encore ! - une confédération ou une fédération. Par conséquent, le Parlement européen ne peut ni ne doit être considéré comme une simple assemblée internationale (par exemple, comme l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies, ou du Conseil de l'Europe, ou de l'Union de l'Europe occidentale), ni comme la copie, au niveau communautaire, d'un parlement national. Dans la structure institutionnelle de la Communauté - structure "sui generis", appelée à gérer "en commun" des intérêts et des volontés qui continuent toutefois à relever de la compétence de chacun des Etats membres - le Parlement européen a un double rôle à remplir : à l'intérieur de la Communauté, dans ses relations avec les autres Institutions - Conseil de Ministres et Commission - il doit renforcer ses pouvoirs et prétendre participer effectivement à la définition de tout acte ou volonté communautaire ; en même temps et parallèlement, en dehors du cadre institutionnel de la Communauté, il doit stimuler et appuyer toute initiative capable de faire progresser l'intégration européenne aussi bien dans les secteurs explicitement prévus dans les Traités que dans ceux qui y sont liés et qui s'intègrent dans la même conception d'"union européenne".

A cet égard, l'on sous-estime souvent la spécificité du Parlement européen qui impose d'éviter de se référer à tout schéma institutionnel existant, référence qui ne

pourrait que l'amoindrir: les institutions communautaires dans leur ensemble présentent des caractéristiques originales, marquées par un souci d'empirisme et d'efficacité; le Parlement européen lui-même s'inscrit dans une dynamique communautaire où toutes les potentialités existent: déjà, depuis deux ans et demi, le Parlement européen a démontré sa capacité à innover et à développer une influence dans des domaines que les parlements nationaux ignorent souvent, notamment en matière de politique internationale. L'avenir seul permettra de savoir exactement la place qu'il sera amené à tenir dans l'équilibre institutionnel et dans la vie communautaire et un certain recul sera d'ailleurs nécessaire pour en prendre conscience de façon précise.

Je tiens à insister sur ce point car trop souvent l'on doit regretter des malentendus et de fausses interprétations quant aux délibérations du Parlement européen, au rôle qu'il peut jouer et à la façon dont il peut exercer son influence.

Lorsque le Parlement européen s'adresse aux Etats membres, aux parlements nationaux et, à plus forte raison, à des pays tiers - je pense notamment aux résolutions concernant les violations des droits de l'homme - ses délibérations et ses votes ne peuvent avoir que force de recommandation sans aucune conséquence d'ordre juridique. S'il est vrai que dans ces cas le Parlement européen ne dispose juridiquement d'aucun pouvoir, il n'en demeure pas moins que l'efficacité de ses votes est liée à son prestige politique et à son autorité morale.

Il est évident que l'élection au suffrage universel direct a donné au Parlement européen un surcroît de légitimité politique et juridique et donc un accroissement important de son autorité.

Mais par ailleurs il ne faut pas sous-estimer les conséquences de l'existence, dans la Communauté, de forces politiques et économiques qui s'opposent à la Communauté en tant que telle et par là, capables de tenir en échec ce que Prudhon appelait "la puissance d'institution née du suffrage universel". Cette opposition est présente au sein du Parlement européen, parfois en raison de l'appartenance politique, parfois de la nationalité de certains membres de l'Assemblée, et explique, au moins en partie, les difficultés auxquelles est confrontée l'institution. D'une façon quelque peu paradoxale, ces sentiments n'empêchent d'ailleurs pas les mêmes députés d'utiliser l'institution dans la mesure où elle peut apporter un soutien à telle ou telle de leurs positions, qu'il s'agisse d'intérêts nationaux à conforter ou de thèses politiques à défendre.

Deux ans et demi après son élection au suffrage universel, je n'oserai pas dire que toutes les difficultés sont surmontées, mais je crois que l'on peut affirmer que le bilan est largement positif, et je donnerai les raisons principales de cette appréciation :

1. Je sais bien que l'on ne doit pas mesurer l'efficacité d'un parlement uniquement sur la base des statistiques concernant son activité. Il n'en reste pas moins que le Parlement européen, au cours de 153 journées de session plénière a adopté 521 avis sur les projets de règlements et de directives de la Commission.

Il est indéniable que cette activité a confirmé l'importance du Parlement dans la Communauté et a permis la transparence des actes communautaires, l'instauration d'un véritable dialogue entre toutes les institutions appelées à gérer et à faire progresser la Communauté.

En même temps, l'image qu'acquiert peu à peu le Parlement vis-à-vis du reste du monde donne par son expression démocratique une crédibilité politique à l'Europe communautaire.

2. La deuxième considération sur laquelle je tiens à attirer votre attention est le rôle et l'activité des groupes politiques.

Le fait d'avoir constitué des groupes politiques communautaires auxquels participent des députés de plusieurs pays est absolument fondamental car il permet de donner à nos débats une dimension qui dépasse largement les aspects et même les intérêts nationaux. Les groupes politiques du Parlement européen représentent déjà, et malgré les contra-

dictions auxquelles il sont souvent confrontés, la préfiguration des partis politiques européens dont la constitution permettrait à la Communauté tout entière de progresser réellement sur la voie de l'union européenne.

Certes, des attitudes "nationales" existent toujours, mais, à cet égard, on ne peut ignorer le fait que lorsque des représentants de dix pays se trouvent réunis, même s'ils ne siègent pas par délégations nationales mais par groupes politiques, les uns et les autres restent sensibles, à juste titre, aux intérêts nationaux dont ils assument, pour une part, la représentation au niveau européen puisqu'ils ont été élus par les citoyens de leur pays.

Il faut d'ailleurs constater que même au sein des parlements nationaux des divergences peuvent se manifester sur certaines questions eu égard aux intérêts particuliers des circonscriptions que les parlementaires représentent. L'on doit aussi ajouter que par les intérêts qu'ils représentent, par les traditions parlementaires, par leur comportement individuel, les parlementaires des différents pays sont généralement tout à fait représentatifs des spécificités nationales. C'est une réalité qu'on ne peut méconnaître ni même critiquer : nous restons les uns et les autres marqués par notre culture et notre sensibilité nationale. En revanche, il est important de souligner que les débats et les discussions très ouverts, favorisent une plus large compréhension des problèmes respectifs de nos pays et de nos régions, ce qui permet d'élaborer des solutions prenant en compte les intérêts et les positions des uns et des autres.

C'est ainsi que très souvent le Parlement européen a la possibilité d'ouvrir la voie à des décisions intégrant de façon équilibrée la diversité des situations des pays de la Communauté et, en définitive, d'exprimer une volonté commune.

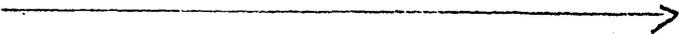
3. La troisième considération qui permet de porter un jugement relativement positif sur l'activité du Parlement au cours de ces trente mois est celui du dialogue permanent qui s'est instauré entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

C'est à travers ce dialogue que le Parlement intervient dans la procédure législative et dans la procédure budgétaire et, en général, dans le processus de formation des actes communautaires.

Pour ce qui concerne la procédure budgétaire, le Parlement européen exerce un pouvoir de co-décision avec le Conseil et en outre c'est à son Président qu'il appartient, chaque année, de déclarer adopté le budget de la Communauté. Ces pouvoirs en matière budgétaire sont dans la logique du système puisque les ressources financières de la Communauté sont "propres" à la Communauté et sans possibilité de contrôle par les parlements nationaux. Elles proviennent en effet de l'application du tarif extérieur commun et du prélèvement - jusqu'à 1% - de la taxe sur la valeur ajoutée des Etats membres. Dès lors, il est indispensable que ce soit le Parlement européen qui en décide de la destination, en accord avec le Conseil qui est appelé à représenter les intérêts des Etats membres dans l'élaboration et l'exécution des politiques communautaires.

Certains ont voulu voir dans les différents conflits budgétaires qui ont opposé le Parlement européen à certains gouvernements depuis 3 ans, une volonté des parlementaires de provoquer une crise institutionnelle. Cette interprétation ne me paraît pas exacte : la véritable volonté du Parlement a toujours été celle d'ouvrir un vaste débat sur la réforme des politiques communautaires et de rechercher un nouvel équilibre entre ces politiques. Il n'y a rien là qui ne soit absolument normal, dans la mesure où la discussion budgétaire est de faire pour tout parlement une occasion de juger les politiques et non un exercice purement comptable.

Il est vrai en effet que le Parlement européen veut qu'à côté de la politique agricole commune, soient mises en place et développées d'autres politiques communautaires et, notamment, une politique sociale, de l'emploi et de la recherche, régionale et une politique des transports.

Il est vrai également qu'outre le développement de ces politiques, le Parlement européen veut que soient renforcées les initiatives de la Communauté en faveur de l'aide au développement qui souligne notre volonté de solidarité avec les peuples qui souffrent et meurent de faim dans le monde. Se faisant le Parlement s'efforce de traduire de façon concrète les intentions et les désirs qui s'expriment dans la plupart des 

discours ministériels, au plan national comme au plan communautaire, mais qui prennent prétexte de la limitation des ressources communautaires pour différer les décisions politiques traduites en termes budgétaires.

Mais si la procédure de concertation budgétaire reste, indéniablement, le moment le plus important du dialogue entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, la procédure législative - elle aussi - devrait bientôt permettre une intervention du Parlement qui ne soit pas un simple avis.

En matière législative, notre Assemblée est née sans pouvoir d'initiative ni pouvoir de décision et, selon une interprétation restrictive des Traités, elle devrait être simplement consultée et seulement dans certains cas.

Dans la pratique, la participation du Parlement au processus décisionnel de la Communauté est devenue beaucoup plus importante. Il est consulté régulièrement sur toutes les propositions de la Commission, et la Cour de justice elle-même a reconnu récemment, à deux reprises, le droit de consultation du Parlement européen comme une part fondamentale du processus législatif de notre Communauté. A l'occasion de chaque session, la Commission est appelée à rendre compte au Parlement de la suite donnée à ses délibérations, et le Conseil s'est engagé à communiquer les raisons pour lesquelles il s'est éventuellement

écarté de l'avis du Parlement. Si l'on ajoute à ces procédures le droit d'interpellation, l'"Heure des questions" au Conseil, à la Commission et aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, on peut affirmer qu'aucun acte communautaire n'échappe au contrôle du Parlement et, bien au contraire, que toute décision est devenue, grâce au Parlement européen, transparente et à la portée de l'opinion publique.

Mais ce qui est beaucoup plus important pour l'avenir du processus législatif, c'est la possibilité de rendre efficace entre Parlement, Conseil et Commission une procédure de concertation analogue à celle qui existe pour l'adoption du budget. Cette procédure de concertation a été solennellement décidée par les institutions en 1975 mais il faut reconnaître que jusqu'à maintenant elle n'est que très partiellement appliquée et n'a pas donné les résultats que l'on pouvait en attendre.

Dans ce domaine, l'effort de réflexion que nous sommes en train d'accomplir au sein du Parlement et, plus généralement, au sein de la Communauté européenne, est très important. A Strasbourg, le Bureau Elargi du Parlement a rencontré les dix ministres des Affaires étrangères pour examiner avec eux les possibilités d'améliorer, dans le cadre de la procédure législative, cette concertation qui, à l'heure actuelle, est limitée aux "actes de portée générale et ayant des implications financières notables".

Il est urgent que soit comblée la lacune démocratique qui s'est créée par le fait qu'il appartient maintenant à la Communauté de gérer des intérêts - économiques, commerciaux mais également politiques - qui relevaient, il y a trente ans, de la compétence des Etats nationaux. Le Parlement européen doit être en mesure d'exercer, sur le plan européen, le rôle et les pouvoirs que les parlements nationaux auraient exercés sur le plan national. La construction communautaire ne peut se réaliser avec un affaiblissement de l'intervention du pouvoir parlementaire dans le processus et les procédures qui conduisent à des décisions directement applicables à tous les citoyens de la Communauté.

Pourtant Contrairement à ce que l'on pense communément, il ne me paraît pas évident que la reconnaissance d'un pouvoir délibératif en matière législative à la place de son actuel pouvoir consultatif donnerait "ipso facto" beaucoup plus de poids au Parlement européen et suffirait à renforcer son image dans l'opinion publique.

En effet aussi longtemps que la double compétence de l'autorité communautaire et des autorités nationales subsisteront, on voit mal comment, sans prendre le risque d'un conflit grave avec tel ou tel parlement national, le Parlement européen pourrait, de sa propre initiative, imposer une directive concernant des problèmes majeurs sans qu'il y ait eu des négociations préalables avec les différents Etats membres.

Dans ces conditions le Parlement européen ne pourrait guère modifier le processus législatif actuel de la Communauté étant seulement assuré de faire prévaloir son point de vue, qu'il s'agisse de propositions transmises par la Commission ou même de propositions d'initiative parlementaire.

Il n'est pas douteux qu'un tel pouvoir législatif constituerait un pas important et un considérable progrès pour le Parlement européen. Toutefois, je ne pense pas que cela permettrait d'aborder de façon globale les questions majeures qui se posent à la Communauté et d'éviter cette approche morcelée et décousue qui donne aux directives et règlements communautaires un aspect aussi technique et peu accessible à l'opinion publique.

Il faut en effet souligner que si l'action du Parlement européen n'est guère ressentie par les citoyens européens, l'activité de la Commission et du Conseil ne le sont guère davantage et que seules les catégories socio-professionnelles directement concernées suivent avec attention les travaux de Bruxelles.

Pour donner un exemple précis, illustrant ce propos, je dirais que je vois mal comment, en l'état actuel des rapports entre les souverainetés nationales et les Institutions communautaires, le Parlement européen pourrait imposer, proprio motu, à tous les pays de la C.E.E. un abaissement de la durée du travail ou ~~un tarif pour l'essence.~~

~~la mesure~~
 Cette mesure fiscale

En réalité si l'on considère de façon lucide et pragmatique les raisons pour lesquelles le Parlement européen éprouve des difficultés à imposer son enjeu et son influence, c'est que les Institutions communautaires, dans leur ensemble se trouvent dans cette situation complexe et ambiguë qui découle de l'absence d'un exécutif communautaire ayant une compétence exclusive par rapport aux exécutifs nationaux.

Il est vrai que théoriquement la Commission exécutive de Bruxelles est l'exécutif de la Communauté. mais d'une part les gouvernements ont très largement vidé ce principe de toute réalité, d'autre part même dans le cas où le Parlement, qui en a la possibilité, censurerait la Commission, il n'est pas évident qu'il en recueillerait un bénéfice n'ayant aucune garantie quant à la désignation des nouveaux commissaires.

Une éventuelle censure de la Commission risque donc d'aboutir à un conflit entre Conseil et Parlement, conflit qui risquerait d'aggraver encore la méfiance actuelle de beaucoup de citoyens qui voient surtout dans l'Europe une source de contentieux.

C'est pour cette même raison et dans le même esprit que le Parlement européen veut être associé à la conclusion des accords internationaux qui lient la Communauté à des pays tiers, convaincu que la Communauté ne peut s'engager à l'extérieur et définir sa volonté sans une participation réelle de l'institution appelée à représenter démocratiquement les peuples européens.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, réfléchir à l'importance du Parlement européen signifie examiner les aspects politiques de son action. Je rappelais, au début de mon intervention, que la Communauté européenne est née en tant que communauté économique, après l'échec de la Communauté européenne ^{de défense} ~~et~~ des plans visant à la création d'une union politique.

Le passage de l'union économique à l'union politique, contrairement à ce que les auteurs du Traité de Rome ~~s'attendaient~~ ^{espéraient}, n'est pas intervenu de façon automatique et on a dû, à maintes reprises, ~~regretter~~ ^{constater} ~~des~~ ^{les} impasses de la construction européenne et ~~(de~~ ^{assuré} véritables crises qui ont empêché tout progrès vers l'union politique.

Le Parlement européen a entièrement assumé, à ce sujet, ses responsabilités. Force politique, le Parlement européen n'a pas cessé de stimuler et d'appuyer toutes les initiatives capables de donner à l'Europe une âme et une conscience politique et la possibilité de s'exprimer d'une seule voix sur la scène internationale.

On peut au demeurant s'étonner que le Conseil aussi bien que les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au sein du Conseil européen n'aient pas davantage pris conscience du soutien que pourrait leur apporter le Parlement européen pour certaines de leurs prises de position par l'effet d'amplification donné par le vote de certaines résolutions.

Parmi les Institutions de la Communauté, seul le Parlement européen n'est pas directement ou indirectement lié aux gouvernements des Etats membres : par conséquent, il lui appartient d'assumer l'entière responsabilité d'une légitimité européenne appelée à compléter les légitimités nationales.

Ceci m'amène à parler d'un combat que mène le Parlement pour la défense des droits de l'homme dans le monde. En condamnant sans relâche les violations des droits les plus élémentaires de la personne humaine dans de nombreux pays, notre Assemblée est devenue le porte-parole ^{des européens,} par lequel de nombreux pays dans le monde prennent conscience de la réalité communautaire et de l'attachement que les Européens portent à la sauvegarde des valeurs fondamentales sur lesquelles sont basées les sociétés démocratiques.

~~Cette vocation du Parlement à sensibiliser les consciences se manifeste également dans ses débats relatifs à la protection des droits, à l'intérieur même de la Communauté, qu'il s'agisse par exemple des droits de la femme ou de ceux des handicapés, encore trop souvent contestés.~~

Ce bilan largement positif de notre Assemblée, veut-il dire que tout est parfait et que la Communauté fonctionne à merveille ? Certes non, et il nous faut aller de l'avant pour débloquer une situation qui, à maints égards, peut se révéler dangereuse. Je suis convaincu que la Communauté ne pourra progresser sur la voie de son union politique

que si, parallèlement, elle progresse également vers son union économique. Ce serait en effet une illusion dangereuse de penser qu'il est possible de renforcer l'union politique en croyant qu'elle peut se substituer à une volonté défaillante pour régler les problèmes de la Communauté économique.

Toute construction européenne doit, par définition et pour avoir des chances de succès, être une construction démocratique. L'intégration européenne sans contrôle démocratique conduirait en effet à la décadence progressive de la démocratie dans l'ensemble de l'aire européenne.

Or, nous assistons dans le cadre de la Communauté, à un phénomène qui demande à être suivi de très près. Contrairement à ce que certains peuvent croire, l'intégration européenne ne se concrétise pas dans un simple transfert de compétences du plan national au plan européen. En réalité, lorsqu'une question, un problème sont traités au plan européen, c'est parce que leur dimension ne permet pas qu'ils soient examinés et résolus sur le plan national.

Il est manifeste que, ne serait-ce que dans ces quelques secteurs de la vie communautaire, une règle élémentaire de la démocratie risque de ne pas être entièrement reconnue si le Parlement européen n'était pas appelé à exercer un pouvoir de contrôle et un pouvoir de délibération complets.

Entre le Parlement européen et les parlements nationaux, il faut donc renforcer les liens et les contacts pour éviter tout affaiblissement de la démocratie aussi bien sur le plan européen que sur le plan national.

Certes, vous me permettrez de faire un rêve et de croire possible qu'un jour puisse se réaliser la "prophétie" de Saint-Simon selon laquelle "l'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme reconnaissaient la suprématie d'un parlement général, placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différends". (1) Mais nous n'en sommes pas encore là et il nous faut donc renforcer cette coopération entre parlements nationaux et Parlement européen pour laquelle beaucoup reste encore à faire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a 25 ans que furent signés à Rome les Traités qui donnèrent naissance aux deux Communautés économique et atomique européennes qui, s'unissant à l'organisme déjà existant, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, ont formé ce que nous appelons aujourd'hui couramment la "Communauté européenne".

De tels anniversaires conduisent tout naturellement à faire un bilan : un regard lucide sans concession mais sans bienveillance excessive, permet de constater que l'Europe, grâce à la C.E.E., a connu depuis 25 ans une ère

./.

(1) in "Réorganisation de la société européenne"

de paix et de prospérité comme jamais auparavant dans son histoire. Pas à pas la Communauté européenne a progressé : les six Etats membres devenus dix ont mis en place de nouvelles politiques communautaires, un système monétaire et ont développé une coopération politique qui n'autorise sans doute pas à parler de politique étrangère commune mais au moins de politique étrangère concertée.

Enfin, le Parlement européen, élu au suffrage universel direct, donne à l'ensemble de ces actions communautaires, la dimension démocratique qui lui faisait défaut jusqu'ici.

Pourtant nous devons constater en même temps que l'Europe vit un moment très difficile : le drame des 10 millions de chômeurs, la récession économique et les menaces constantes contre la paix, exigent des efforts communs et appellent à l'unité. Les Européens ne semblent pas se rendre suffisamment compte de l'importance que revêt la Communauté dans leur existence individuelle et collective; nous voyons se consolider certaines tendances dirigistes et nationalistes qui menacent la cohésion et l'édifice qui a été bâti.

Dans le même temps, les tensions internationales et notamment l'affrontement entre les deux super-puissances qui se manifeste, en maints points chauds de la planète, sous couvert de conflits plus ou moins sectoriels, menacent

dangereusement la paix. Dans une telle conjoncture notre cohésion et une ferme détermination à ne pas démissionner devant la montée de l'hégémonisme et le totalitarisme peuvent seuls sauvegarder notre indépendance et notre sécurité.

Les nations libres et toutes celles qui subissent des forces d'opposition qui les ont privées de leur liberté attendent de l'Europe qu'elle assume clairement ses responsabilités. Elle ne peut le faire que dans l'unité.

Nous devons nous rendre compte que le destin de l'Europe et l'avenir du monde libre sont entièrement entre nos mains car l'histoire est écrite jour après jour et heure après heure par les actions des hommes.